

Conditions Générales de Vente

Objet

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS n'est pas assujettie à la TVA

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'EPL de Croix Rivail. En cas de parcours long, un acompte peut être demandé dès la signature de la convention, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'Atelier de Pédagogie Personnalisée du CFAA du François.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention

« Bon pour accord » à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS, au plus tard sept jours ouvrables avant le démarrage de sa formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement du participant

En cas de débit signifié par le Client à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS offre au Client la possibilité de :

Repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS et après accord éventuel de l'OPCO.

Remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption de formation

(Les formations à distance ne sont pas concernées par cet article)

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

En cas de report ou d'annulation de la formation du fait du Client, celui-ci doit prévenir l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS par écrit dans les plus brefs délais. Si cette annulation ou ce report devait intervenir dans un délai inférieur à 2 semaines avant la date prévue du début de la formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS étudiera au cas par cas les raisons de ce report et/ou annulation et se réserve alors la possibilité de facturer au Client une indemnité forfaitaire de 25 % du montant total de la formation.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures, à savoir de 07h30 à 12h15 et de 13h00 à 15h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et cas de force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS au Client. L'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les

formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de l'activité commerciale de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS sont collectées pour nous permettre à de vous proposer une offre de prestation adaptée à vos besoins et vos attentes. Elles sont destinées à l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS et seront conservées puis archivées le temps nécessaire à la réalisation de leur finalité.

Afin de faciliter leur traitement, les données peuvent faire l'objet d'une dématérialisation.

Les données collectées sont destinées aux personnels habilités de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS et, dans la stricte limite de la finalité citée ci-dessus. Elles sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants, partenaires de l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS contribuant à la réalisation de cette finalité. Elles peuvent également, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires en application des dispositions légales.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données personnelles. Vous disposez en outre d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait du consentement et, pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable Protection des données Mr LEOTURE Daniel – l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS par mail cfa.martinique@educagri.fr ou par courrier APP du François Quartier Chopotte - 97240 Le François.

En cas de réclamations relatives au traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) (www.cnil.fr)

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE DU CFAA DU FRANÇOIS, à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux compétents seront saisis pour régler le litige.